

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2020

Membres en exercice : 34

Présents : 22

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Date de la convocation: 11/12/2020

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Marc FIDEL

Représentés : Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Christophe MORGO par Catherine REBOUL

Présents non votants :

Excusés : Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Colorons le Pays " : demande de subvention 2021 et modification du règlement

L'opération «Colorons le Pays», opération d'accompagnement de la politique de l'habitat, est engagée depuis juillet 2008. Après 12 ans de fonctionnement, toutes les communes ont adhéré à cette opération optionnelle qui nécessite la définition d'un périmètre d'intervention uniquement autour du centre ancien du bourg-centre.

Depuis le début de l'opération, ce sont ainsi 952 250 € (toutes contributions confondues - Région, Département, Communautés de communes, Communes - participant à l'opération) qui ont été mobilisés, dont 100 % ont été engagés pour la restauration de 483 façades. Cette opération a généré 4 810 820 € de travaux sur les 102 communes du Pays bénéficiant de cette opération.

Par ailleurs, cette opération vient compléter la démarche initiée par le Pays dans le cadre du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

L'impact des rénovations de façades dans les centres anciens et particulièrement à l'intérieur des périmètres protégés vient conforter la politique de mise en valeur architecturale et paysagère portée par le Pays.

La Fondation du Patrimoine a confirmé son partenariat au travers d'une convention et soutient financièrement la réalisation de projets privés de rénovation de façade.

L'enveloppe annuelle nécessaire pour la poursuite de cette opération s'élève à 150 000 € de subventions réparties selon le plan de financement suivant :

- Département de l'Hérault 50 000 €
- Région Occitanie..... 50 000 €
- Communautés de communes..... 50 000 €

Le montant des travaux étant évalué à 300 000 €.

Le règlement d'opération doit être modifié afin de rajouter l'article 2.5 qui mentionne que seuls les bénéficiaires de cette opération sont les propriétaires privés.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la poursuite de cette opération qui intègre la participation régionale, la modification du règlement d'opération « Colorons le Pays » sur

l'article 2.5, ci-dessus mentionné, ainsi que sur le plan de financement prévisionnel proposé et, de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement à la poursuite de cette opération
- approuve la modification du règlement d'opération sur l'article 2.5 et demande en sus d'apposer les logos des co-financeurs à côté de celui du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ansusdits.
Fait à Pierrerue le 18 décembre 2020.

Le Président,
Jean ARCAS

